

La gestion immobilière du SPW

- Session : 2016-2017
- Année : 2016
- N° : 39 (2016-2017) 1
- **Question écrite du 20/10/2016**
 - de WARZEE-CAVERENNE Valérie
 - à LACROIX Christophe, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

En février 2016, Monsieur le Ministre annonçait le lancement d'un projet de banque de données portant sur l'ensemble des bâtiments du SPW. L'idée était de construire un véritable cadastre des bâtiments pour obtenir un outil de gestion prévisionnelle en matière de prévention des risques, de contrôle, de rénovation, de maintenance et de rationalisation éventuelle du parc immobilier du SPW. Cette banque de données devrait permettre d'évaluer l'adéquation entre les besoins des services et les disponibilités foncières et immobilières au sein du parc.

Monsieur le Ministre répondait dernièrement que le travail de réalisation de cette banque de données était en cours auprès du Département de la gestion immobilière et du Département des technologies de l'information et de la communication. Un cahier des exigences, comme préalable à la rédaction du cahier des charges, devait être réalisé pour la fin du mois de juin dernier. Le but était de définir au mieux ce que contiendra cette application informatique.

Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur ce dossier important ? Le cahier des exigences est-il rédigé ? Qu'en est-il du cahier des charges ? L'administration a-t-elle pu définir la série de critères permettant de mettre sur pied un véritable outil prévisionnel ? Si oui, quels sont-ils ? Son ambition d'obtenir un outil permettant l'évaluation de l'adéquation entre les besoins des services et les disponibilités est-elle sur la bonne voie ? Pourrait-il nous donner l'échéancier des prochaines étapes ? Quels sont les moyens budgétaires affectés ? La confection de ce cadastre sera-t-elle réalisée par l'administration ou par une entreprise externe ?

- **Réponse du 09/11/2016**
 - de LACROIX Christophe

Mon administration poursuit avec ardeur le long processus en cours en vue de bénéficier d'un outil performant en matière de gestion immobilière.

Je suis dès lors en mesure de confirmer qu'un travail important est accompli depuis le début de cette année qui mobilise à la fois le Département de la Gestion immobilière et le Département des Technologies, de l'Information et de la Communication.

Il s'agissait, dans un premier temps, de définir un cahier des exigences, préalable indispensable à la rédaction d'un cahier des charges. Cette étape s'est terminée cet été comme prévu.

C'est ce que j'annonçais en juin dernier à l'honorable membre lors d'une question orale sur le même sujet.

Pour rappel, si cette première étape a pu paraître longue, elle s'explique par l'absolue nécessité de travailler de manière collaborative avec l'ensemble des services du Département afin de définir au mieux ce que permettra cette application informatique qui ne sera pas seulement une banque de données, mais aussi, et surtout un véritable outil de gestion facilitant le travail des directions du Département de la Gestion immobilière tel celui de la maintenance.

Disposer d'un outil informatique qui fournit une carte d'identité détaillée d'un immeuble est fondamental. Faire en sorte que cet outil alerte en plus les services, de manière proactive, sur la nécessité de réaliser certains entretiens, des contrôles divers ou encore le renouvellement d'un marché quelconque est encore bien plus important.

Depuis le mois d'août, les services s'attellent à rédiger le cahier des charges.

Une première version est en cours de validation par les services juridiques de la DGT.

Parallèlement, la réflexion se poursuit sur les articulations avec d'autres applicatifs, dans le cadre d'une architecture cohérente des différents logiciels budgétaires, patrimoniaux, en matière de marchés publics, etc.

Enfin, en vue d'alimenter à terme cet outil composé d'une banque de données et d'un logiciel de gestion immobilière, les services poursuivent le scannage de nombreuses pièces telles plans, contrats de bail et autres documents indispensables pour une gestion immobilière de qualité. Il en résulte que le « cadastre » est réalisé par mon administration et non pas par un service externe.

En ce qui concerne les différentes étapes, il est raisonnable de penser que le marché avec publicité européenne sera lancé cette année et attribué début 2017.

S'avancer davantage sur les étapes ultérieures est par contre compliqué, car la suite va dépendre des caractéristiques des offres. Je ne doute pas cependant

que la prochaine question sur le sujet me permettra de préciser le calendrier de réalisation de ce vaste projet.